

Il est certain que cette réforme a modernisé cet endroit qui gouverne le pays, qu'elle a apporté des changements qui donnent à chaque député davantage de possibilités de faire valoir les vues de ceux qu'il représente. Je suis fier que ce soit l'actuel gouvernement qui soit responsable de cette initiative.

Le fait est que le député qui a présenté la motion pourrait maintenant la soumettre à un comité, ce qu'il a peut-être fait, pour voir s'il ne pourrait pas avoir un débat de cinq heures suivi d'un vote. C'est un changement dynamique par rapport à la situation qui existait précédemment. C'est un changement radical auquel, j'en suis sûr, le député lui-même a déjà réfléchi et qu'il trouve excellent. Je suis certainement heureux d'avoir son point de vue sur les moyens d'améliorer encore la situation.

En décembre 1984, le gouvernement mettait sur pied un comité chargé de la réforme, auquel le député a fait allusion, sous la présidence distinguée du député de Saint John's Est, maintenant lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve et du Labrador. Sous cette direction éclairée et avec l'aide diligente de tous les membres du comité, représentants tous les partis, y compris celui du député, le comité McGrath a produit trois rapports unanimes entre décembre 1984 et juin 1985. Ces rapports recommandaient des réformes étendues de la Chambre et de son Règlement. L'objectif essentiel de ces réformes, naturellement, était de renforcer le rôle du simple député, comme je l'ai dit plus tôt, de nous donner un rôle plus grand dans l'étude des gestes du gouvernement, et de nous permettre de proposer des amendements à la politique et de nouvelles initiatives.

Ce que nous avons aujourd'hui c'est, bien sûr, une autre initiative nouvelle, proposée par un simple député d'un parti d'opposition. C'est la démocratie en action, un débat ouvert pour les députés et les gens qui nous regardent à la télévision ou nous l'iront demain dans le hansom. Ainsi soit-il. C'est un point de vue et le député l'a bien exposé.

Le député se souviendra que ces changements au Règlement ont été à l'essai pendant un an. On peut dire en toute honnêteté, il me semble, que ces réformes ont passé l'épreuve et que, après diverses modifications, la Chambre les a adoptées en juin dernier avec, encore une fois, l'accord de tous les partis.

Ces réformes sont de toutes sortes: approbation de projets de loi par un comité législatif après leur adoption en deuxième lecture à la Chambre, accroissement des pouvoirs des comités permanents qui ont été réorganisés, dont la taille a été réduite, afin qu'ils puissent examiner les activités des ministères et nouvelles dispositions du Règlement concernant, entre autres, les affaires émanant des députés comme celle dont il est question maintenant.

En outre, le gouvernement et la Chambre ont consenti à ce que les comités permanents puissent interroger les personnes de toutes tendances que le gouvernement nomme à des postes importants au Canada ou dont il peut proposer la candidature, au terme du nouveau Règlement de la Chambre. Je préside l'un de ces comités devant lequel sont venues témoigner des personnes comme M. Dalton Camp et M. Ian Deans, ancien député fédéral. En toute franchise, on n'a jamais eu l'occasion

auparavant de faire enquête sur des candidats à certaines nominations.

Cette transparence à laquelle le député de Thunder Bay—Nipigon a eu l'occasion de prendre part a certainement jeté une lumière inattendue sur les nominations en général. Je me demande si l'un de ces comités, après un entretien avec un candidat, aura jamais à débattre une motion demandant au gouvernement de revenir sur sa décision de nommer cette personne. Je doute que cela se soit produit jusqu'ici. Toutefois, les députés de l'opposition qui siègent au sein de ces comités en ont la possibilité.

Le député ne semble pas d'accord. Je ne dis pas que la motion serait adoptée, mais on peut la présenter. A ce que je sache, ce moyen n'a jamais été utilisé. Qu'on me corrige si j'ai tort. Je ne préside que l'un des comités qui ont examiné ces nominations.

Cette réforme constitue évidemment l'objet de notre débat d'aujourd'hui. Le mécanisme demandé dans la motion à l'étude existe déjà. Il permet aux comités permanents d'examiner les qualités et la compétence des personnes nommées par le gouvernement. Ce mécanisme n'existe dans aucun autre système parlementaire.

Le député peut suivre au canal 50 les travaux des comités d'examen du Sénat des États-Unis. Il ne s'agit pas d'un système parlementaire. Le système américain est totalement différent du nôtre mais être le député croit-il que nous devrions l'adopter. Nous pouvons difficilement le concevoir.

D'une part, nous nous inquiétons pour notre souveraineté, comme nous avons pu nous en rendre compte au cours de la période des questions, mais d'autre part, le député préconise que nous modelions notre système de gouvernement sur celui des États-Unis. On peut à juste titre s'inquiéter des raisons qui le poussent à vouloir modifier un système purement canadien mis en place après que tous les partis aient appuyé une proposition du gouvernement. Le député souhaite que nous adoptions un système semblable à celui des États-Unis où les candidats choisis sont soumis à un examen, comme on le voit actuellement dans ce pays, et où leur nomination doit être approuvée. Cette motion m'inquiète sérieusement.

Nous désirons conserver notre souveraineté et non pas adopter aveuglément un système à l'américaine. Le député n'a pas démontré que d'autres systèmes parlementaires allaient plus loin que le nôtre. Il n'a pas d'exemples parce que le nouveau concept que nous avons introduit et les pouvoirs que nous avons accordés aux députés nous donnent une bonne longueur d'avance.

L'élection du Président et du Président adjoint représente une innovation qui est encore à l'essai. Peut-être voudrions-nous un jour modifier ce système d'élection mais je suis convaincu qu'après cette réforme, passer à une autre réforme plus en profondeur créerait de graves problèmes. Il faut être très prudent et surtout ne pas perdre de vue ce qui importe aux yeux des Canadiens et ce qui leur est propre. Le parti du député y a participé très activement.